



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse
Commune de Villars les Dombes

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : *Délégation spéciale de fonctions et de signature à M. Gaëtan POCHON*

Date
31/03/2026
Numéro
AG202603A084CG

Le Maire de la commune de VILLARS LES DOMBES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21septembre 1955 (modifiée)

Vu le tableau du conseil municipal et l'installation des conseillers municipaux

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre d'attributions relevant des affaires communales

Considérant la possibilité de déléguer certaines fonctions à un conseiller municipal

ARRETE

Article 1 :

M. Gaëtan POCHON, conseiller municipal, reçoit délégation spéciale pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées au commerce et à l'artisanat. La présente délégation concerne :

- La gestion des marchés forains, leur attribution et le lien avec les exposants
- La représentation de la collectivité auprès des commerçants, artisans et entrepreneurs
- Les projets liés à la restructuration de l'ensemble du tènement occupé actuellement par le camping des Autières.

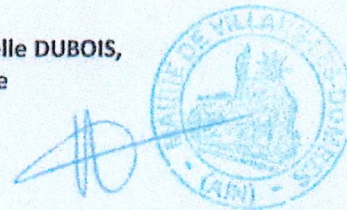
Article 2 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

Fait à Villars les Dombes

Le 31 Mars 2026

Isabelle DUBOIS,
Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le 31.03.26

Signature de l'intéressé :

Affiché et publié le :

Transmis au Préfet le :